

**Devenir ANIMATEUR D'ACTIVITES GYMNIQUES**  
**Avec un BPJEPS spécialité Activités Gymniques de la Forme et de la Force**

**>QU'EST-CE QUE LE BPJEPS ?**

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport), est un diplôme de niveau IV qui atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue (champs du sport, de l'animation ou bien encore de l'animation sociale). Le BPJEPS est délivré par le Ministère des Sports et le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et de la Vie Associative au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier.

**Le BPJEPS spécialité Activités Gymniques de la Forme et de la Force**

FORM'AS en partenariat avec le CREPS d'Alsace propose la formation BPJEPS spécialité Activités Gymniques de la Forme et de la Force, anciennement BEES AG et BEES Métiers de la Forme.

Le dispositif de formation mis en œuvre par le CREPS d'Alsace repose sur différentes combinaisons des 4 mentions inscrites dans le diplôme, offrant ainsi la possibilité d'une bi-qualification favorisant l'insertion professionnelle des diplômés en répondant aux attentes des employeurs ciblés.

Les 3 combinaisons de mentions ouvertes ont en commun la mention « Activités forme en cours collectifs » et se déclinent selon le tableau ci-dessous.

<u>Combinaison 1</u>	
Mention « <b>Activités gymniques acrobatiques</b> » (GAF, GAM) : gymnastique au sol et aux agrès, trampoline, mini trampoline, tumbling	Mention « <b>Activités forme en cours collectifs</b> » activités des cours collectifs, avec ou sans musique : activités cardio-vasculaires (techniques LIA, STEP, aérobic...), activités de renforcement et d'étirement musculaire
<u>Combinaison 2</u>	
Mention « <b>Activités gymniques d'expression</b> » (GR) : activités gymniques dansées avec ou sans engin (gymnastique rythmique, twirling)	Mention « <b>Activités forme en cours collectifs</b> » activités des cours collectifs, avec ou sans musique : activités cardio-vasculaires (techniques LIA, STEP, aérobic...), activités de renforcement et d'étirement musculaire
<u>Combinaison 3</u>	
Mention « <b>Haltères musculation et forme sur un plateau</b> » : activités de musculation (machines, barres, altères...), activités de cardio-training, activités de récupération (étirements, relaxation)	Mention « <b>Activités forme en cours collectifs</b> » activités des cours collectifs, avec ou sans musique : activités cardio-vasculaires (techniques LIA, STEP, aérobic...), activités de renforcement et d'étirement musculaire

**Les personnes s'inscrivent obligatoirement à une des combinaisons bi-qualifiantes.**

## > DESCRIPTIF DES COMPOSANTES DE LA FORMATION



De manière commune à l'ensemble des BPJEPS, le diplôme est obtenu par la capitalisation de **10 unités**.

### **BPJEPS spécialité Activités Gymniques de la Forme et de la Force**

#### **Les quatre unités capitalisables communes à toutes les spécialités :**

UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;

UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation ;

UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure.

#### **Les unités capitalisables génériques de la spécialité « activités gymniques de la forme et de la force » :**

UC 5 : être capable de préparer une action d'animation dans le cadre « activités gymniques, de la forme et de la force » ;

UC 6 : être capable d'encadrer une personne ou un groupe dans le cadre d'une action d'animation utilisant des « activités gymniques, de la forme et de la force ».

#### **Les trois unités capitalisables spécifiques à la mention :**

UC 7 : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le domaine de la mention choisie ;

UC 8 : être capable de conduire une action éducative dans les activités liées à la mention choisie ;

UC 9 : Maîtriser les outils ou techniques des activités liées à la mention choisie.

#### **UC 10 : Unité Capitalisable d'Adaptation à l'emploi proposée par le CREPS d'Alsace:**

Elaboration d'un projet de développement

## > LE METIER D'ANIMATEUR DES ACTIVITES GYMNQUES

### **Autres intitulés possibles du métier**

Educateur, conseiller sportif, animateur, moniteur, professeur de fitness

### **Codes des Fiches ROME les plus proches** (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

**G1204** : Éducation en activités sportives

### **Où exercer le métier d'animateur des activités gymniques ?**

L'animateur titulaire du BPJEPS « activités gymniques de la forme et de la force » exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein des fonctions publiques (nationale, territoriale, hospitalière) ou au titre de travailleur indépendant.

*Ex : animateur de gymnastique en club (FFG...) ou dans des associations de loisirs (EPMM, GV), animateur en salle de remise en forme*

### **Compétences**

#### **- la fonction conduite d'un projet d'animation.**

L'animateur des « activités gymniques de la forme et de la force » conduit un projet d'animation, de découverte, de perfectionnement et / ou d'initiation en encadrant des activités visant le maintien, l'entretien, le développement de la condition physique, le développement psychomoteur tout en assurant la protection des pratiquants et des tiers.

#### **- la fonction participation à la vie, à l'organisation et à la gestion de la structure.**

L'animateur des « activités gymniques de la forme et de la force » participe au fonctionnement, à la gestion et au développement de la structure dans le cadre du projet global, des objectifs de la structure et des responsabilités qui lui sont confiées compte tenu des publics visés

**Pour les activités acrobatiques et d'expression, l'animateur est capable d'initier aux premiers niveaux de compétition dans ces activités.**

**Pour en savoir plus sur la formation, consulter notre site Internet [www.form-as.fr](http://www.form-as.fr)**

Form'AS - Maison des sports 4 Rue Jean Mentelin BP 95028 Cedex 02 | Tel: 03 88 26 94 70 | [contact@form-as.fr](mailto:contact@form-as.fr) | [www.form-as.fr](http://www.form-as.fr)